



Le 7 juillet 2014

ATTRIBUTION NBI 2012 POUR LES PERSONNELS TECHNIQUES DGAC

L'arrêté d'attribution de la NBI pour les personnels techniques de la DGAC est enfin paru le 6 juillet 2014.

Concrètement les ICNA, IEEAC, IESSA et TSEEAC, ayant eu 35 ans en 2012 percevront un montant mensuel NBI de :

ICNA : 55 points

IESSA et IEEAC : 75 points

TSEEAC : 65 points

La perception est rétroactive à la date où l'agent a eu 35 ans il y aura donc un rappel.

Suite au retard pris par cet arrêté, FO est intervenu au ministère pour faire respecter les droits des personnels et œuvre pour permettre la parution de l'arrêté des agents ayant eu 35 ans en 2013.

FO condamne cette politique de remise en cause et de retard des acquis des agents de l'Etat, alors même qu'il est demandé de plus en plus d'efforts aux fonctionnaires.

Les Fonctionnaires et Agents de l'Etat ne sont pas des variables d'ajustement pour compenser l'absence de croissance !

FO continue à revendiquer l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les personnels de la DGAC.

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?

REJOIGNEZ LE SNNA-FO !

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

Email :

A....., le..... Signature

 :

Portable :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX**

